

214C1244
FR0000053399-DIV21

1^{er} juillet 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CNIM
(Euronext Paris)

Le 1^{er} juillet 2014, les sociétés Soluni et CNIM ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CNIM sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 1^{er} juillet 2014 par les sociétés Soluni et CNIM.